



A Tours, le 21/11/2024

Une HMI le 8 octobre 2024 a réuni 18 agents du SPIP d'Indre et Loire. Ils ont décidé à l'unanimité de dénoncer la politique actuelle de la direction interrégionale, promptement relayée par la direction du SPIP, tendant à supprimer la totalité des temps partiels sur autorisation au SPIP 37.

La CGT et le SNEPAP-FSU dénonce l'absence de concertation, et le désintérêt manifeste pour les besoins des agents, qu'il aurait été judicieux de rechercher.
Nous constatons que les questions d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, ou d'usure professionnelle, ne sont pas entendues par notre administration.

Toutes les demandes de temps partiel sur autorisation depuis juin 2024 sont automatiquement refusées au SPIP 37, au motif que la charge de travail est trop importante.

Lors de l'audience syndicale du 19/09/2024 au SPIP de Tours, le directeur interrégional a évoqué un enjeu d'équité, considérant que « ce ne sont pas toujours les mêmes qui doivent en profiter ».

Les syndicats rappellent que le temps partiel n'est pas un privilège. Considérer que choisir un temps partiel est une façon de léser délibérément un service est une façon incroyablement jugeante d'envisager ses interlocuteurs !

Le temps partiel est un choix offert à chaque agent, et qui l'impacte individuellement (rémunération, retraite). Certains le demandent, sur des périodes plus ou moins longues, et d'autres pas.

Et si certains le demandent, c'est que les textes prévoient la possibilité d'obtenir un temps partiel pour convenances personnelles.

Au SPIP 37, les motifs sont principalement liés au fait d'élever un ou plusieurs enfants, de donner des soins à un membre de sa famille, de suivre une formation, ou de se protéger d'un risque d'épuisement professionnel.

Le refus des demandes de temps partiel entraîne donc des conséquences sociales et psychologiques importantes pour les agents concernés.

D'ailleurs, qui est concerné ? Les SPIP sont essentiellement composés d'agents femmes. Les études sociologiques montrent que ce sont les femmes qui demandent des temps partiels.

Ce sont donc sans surprise des femmes qui sont touchées par cette politique locale, qui ne s'appuie sur aucun motif valable. La charge de travail est catastrophique et structurelle depuis toujours dans les SPIP. Qu'elle soit invoquée pour détruire un peu plus les conditions de travail des agents est une hypocrisie.

Quel paradoxe entre cette politique et la communication de la DISP qui, en décembre 2023, faisait une campagne d'incitation au temps partiel pour... les hommes !! Comment peut-on inciter les hommes à user de ce droit tout en culpabilisant les femmes de le faire ?

Cette politique vient accroître les risques psycho-sociaux dans un contexte où ils sont déjà très prégnants au SPIP 37 et où les conditions de travail ne cessent de se dégrader.

La psychologue du personnel a été officiellement alertée sur la situation au SPIP 37 lors du CSA auquel elle participait en visio le 13/09/24. De même, la médecine du travail a également été saisie des conséquences que cette politique fait peser sur les agents du SPIP 37.

La CGT et le SNEPAP- FSU revendiquent le droit au temps partiel pour toutes et tous pour une prise en compte du bien-être des agents et de fait, une meilleure efficacité au travail.